

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **22**

**ALEX** : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

**LA BALME-DE-THUY** : /

**LE BOUCHET-MONT-CHARVIN** : Franck PACCARD

**LES CLEFS** : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

**LA CLUSAZ** : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

**DINGY-SAINT-CLAIR** : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

**LE GRAND-BORNAND** : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

**MANIGOD** : Stéphane CHAUSSON

**SAINT-JEAN-DE-SIXT** : Didier LATHUILLE

**SERRAVAL** : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

**THÔNES** : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Jean VULLIET

**LES VILLARDS-SUR-THÔNES** : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Pierre BARRCUAND à Catherine HAUETER, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : **2**

Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane BESSON

**N° 2023-013 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023**

**Rapporteur** : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

**Vu** l'avis de la Commission Subventions et du Bureau des 6 et 13 février 2023,

**Vu** l'avis de la Commission Finances et du Bureau du 21 mars 2023,

Il est proposé au Conseil communautaire d'examiner l'attribution et les montants de subventions au titre de l'année 2023 et de procéder ensuite à la revue dans le détail de l'ensemble des subventions.

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>MONTANT ACCORDÉ</b>
<b>JEUNESSE ET SPORT</b>	<b>192 190 €</b>
Aikikai de Thônes	960 €
Alex Echecs	600 €
Aravis Natation	1 665 €
Aravis Ski Compétition	1 350 €
Archers de la Vallée de Thônes	1 440 €
Association Sportive Féminine de Thônes dite Club féminin	2 000 €
Centre d'animation du Bouchet-Serraval	1 000 €
Centre Equestre de Thônes	5 820 €
Club Alpin Français (CAF) des Aravis	4 905 €
Club des Sports de La Clusaz	17 055 €
Club des Sports de Manigod	5 595 €
Club des Sports des Villards-sur-Thônes	2 475 €
Détection Ski Alpin de Thônes	2 505 €
Football Club de Thônes	8 400 €
Football Club des Aravis	7 980 €
Football Club Dingy Saint Clair	2 520 €
Foyer d'Animation et de Loisirs - Subvention de fonctionnement	37 320 €
Foyer d'Animation et de Loisirs - Subvention Convention Territoriale (CTG)	13 500 €
Foyer d'Animation et de Loisirs - Poste jeunesse "Hors les murs"	7 000 €
Foyer d'Animation et de Loisirs - Tribu des Aravis	1 500 €
Foyer de Ski de Fond du Grand-Bornand	3 375 €
Foyer du Parmelan	4 170 €
Golf Club des Aravis	2 100 €
Gym Thônes Vallée	7 500 €
Judo Club des Aravis Omnisports	2 500 €
Le Paret de Manigod	500 €
Rugby Club Thônes Aravis	4 020 €
Ski Club de Saint Jean-de-Sixt	3 240 €
Ski Club de Thônes	2 250 €
Ski Club du Grand-Bornand	8 610 €
Ski Etude des Aravis	1 200 €
Société de Pêche de Thônes - Aravis	855 €
Tennis Club de Thônes	6 780 €
Tennis Club du Grand-Bornand	1 500 €
Tennis Club Saint Jean de Sixt	3 195 €
Thônes Basket	10 380 €
Thônes Handball	2 760 €
Thônes Natation	1 665 €
<b>SCOLAIRE</b>	<b>11 730 €</b>
Association de parents d'élèves du Collège et Lycée St Joseph de Thônes (APEL)	5 890 €
Foyer socio-éducatif et Association sportive Collège des Aravis	5 840 €

<b>SOLIDARITE</b>	<b>51 189 €</b>
ADMR Haute Vallée du Borne et Aravis	9 000 €
ADMR des Vallées de Thônes	12 500 €
Banque Alimentaire de Haute-Savoie	2 304 €
Espace Familles " Grand pas petit pas"	535 €
LIVE Loisirs Identiques Vacances Ensemble	1 500 €
Mission Locale Jeune Bassin Annécien (MLJBA)	12 750 €
Opération Nez Rouge 74	500 €
Secours en montagne Tournette - Aravis	2 500 €
Secours populaire français - Comité de Thônes	3 000 €
SSIAD ADMR Tournette Aravis	5 000 €
Une vieillesse en Or	1 600 €
<b>COOPERATION INTERNATIONALE</b>	<b>4 600 €</b>
Comité de jumelage de La Clusaz - Pama / Kompienga	4 000 €
Solidarité MAKOUA	600 €
<b>TOURISME</b>	<b>318 500 €</b>
OTI Thônes Cœur des Vallées - Subvention de fonctionnement	318 500 €
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>33 596 €</b>
Initiative Grand Anecy (IGA)	27 596 €
Association des Producteurs Fermiers de Chevrotin	3 000 €
Union des Producteurs de Reblochon Fermier (UPRF)	3 000 €
<b>AGRICULTURE</b>	<b>11 000 €</b>
Foire cantonale des moutons organisée par Les Moutonniers et Chevriers des Vallées de Thônes	1 500 €
Foire cantonale de la race Abondance	1 500 €
Service de remplacement de Thônes	5 500 €
Abondance, Primholstein, Montbéliarde, Hérens (APMH) - Vaches en piste	2 500 €
<b>ECOLES DE MUSIQUE</b>	<b>307 577 €</b>
Centre de Pratique Musicale de Thônes - Frais de fonctionnement	125 400 €
Centre de Pratique Musicale de Thônes - Interventions en milieu scolaire (dumistes)	64 000 €
Centre de Pratique Musicale de Thônes - Spectacles scolaires	3 500 €
Ecole de Musique des Aravis - Frais de fonctionnement	96 800 €
Ecole de Musique des Aravis - Interventions en milieu scolaire (dumistes) + secrétariat	17 877 €
<b>CULTURE ET PATRIMOINE</b>	<b>13 300 €</b>
Association des Vergers de Thônes	6 500 €
Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes - Rencontre du Film des Résistances	6 000 €
Généaravis - Frais de fonctionnement	300 €
Université Populaire du Pays de Thônes et Aravis	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>943 682 €</b>

Il est demandé à tous les conseillers intéressés à l'affaire de s'abstenir de toute participation à la décision finale.

Il est ensuite proposé de voter le montant et l'attribution des subventions présentées ci-dessus.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- **VOTE** le montant et l'attribution des subventions comme présenté ci-dessus, étant précisé que pour :
  - Le Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes, Mme Amandine DUNAND ne prend pas part au vote ;
  - L'Association de parents d'élèves du Collège et Lycée St Joseph de Thônes, Mme Nathalie BOULEUX et M. Philippe ROISINE n'ont pas pris part au vote ;
  - Le Foyer socio-éducatif et Association sportive Collège des Aravis, M. Pierre BARRUCAND et M. Philippe ROISINE ne prennent pas part au vote ;
  - Le Centre de Pratique Musicale de Thônes, Mme Chantal PASSET n'a pas pris part au vote ;
  - La Mission Locale Jeune Bassin Annécien (MLJBA), M. Philippe ROISINE et M. Jean VULLIET n'ont pas pris part au vote ;
  - Le Secours en montagne Tournette – Aravis, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX (par procuration) ne prend pas part au vote ;
  - L'Office de tourisme intercommunal Cœur des Vallées, Mme Laurence AUDETTE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mme Amandine DUNAND, Mme Isabelle LOUBET-GUELPA (par procuration), M. Franck PACCARD, M. André PERRILLAT-AMEDE et M. Vincent HUDRY-CLERGEON, n'ont pas pris part au vote ;
  - L'Association Initiative Grand Annecy, Mme Laurence AUDETTE et M. André PERRILLAT-AMEDE n'ont pas pris part au vote ;
  - L'Association Outdoor Sport Valley, Mme Laurence AUDETTE n'a pas pris part au vote ;
  - Le Centre de Pratique Musicale de Thônes, Mme Amandine DUNAND et Mme Chantal PASSET (par procuration) n'ont pas pris part au vote ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaire au budget primitif du budget principal 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette délibération.

Le Président  
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance  
Stéphane BESSON



*Délibération transmise en Préfecture le 20/04/2023  
Publiée le 20/04/2023*